



Lettre Rézo zéro déchet

Des acteurs de l'éco-conso et du jardin naturel !

20 Janvier 2023

Un réseau d'acteurs

La raison d'être du réseau : Mettre en lien des citoyen·ne·s autour d'actions écoresponsables dans le domaine du zéro déchet et du jardin naturel pour [s'] inspirer et faire évoluer le modèle sociétal.

La lettre "Rézo zéro déchet" est envoyée tous les mois aux membres du réseau. Des hors-séries la compléteront en fonction de l'actualité technique et des événements.

Groupe Facebook Rézo zéro déchet et jardin naturel du secteur de Saverne

La taille de la glycine !

La glycine étant très vigoureuse, plusieurs tailles en saison sont nécessaires. Les fleurs apparaissent avant le feuillage sur les tiges d'un an. Il faut donc rabattre les nouvelles pousses pour déclencher les nouvelles ramifications ce qui favorise la multiplication des boutons floraux. Le jardinier peut facilement différencier les bourgeons : ceux à bois sont fins et pointus, ceux à fleurs sont gonflés et allongés, et leur extrémité est arrondie.

- Taille de janvier à mars : rabattre les rameaux latéraux et les pousses secondaires (nées l'année passée) à 3 bourgeons de la base.

- Taille d'été : deux mois après la floraison, pendant la pleine végétation, le jardinier réduit de moitié ou de deux tiers les rameaux de l'année sans oublier ceux qui se lancent dans le vide. Ces derniers peuvent en quelques semaines atteindre plus d'un mètre de long. Ne pas hésiter à supprimer toutes tiges qui semblent inutiles, disgracieuses ou trop frêles.

- Taille de rajeunissement : si la glycine a été délaissée pendant plusieurs années, le jardinier devra procéder à une taille de rajeunissement en plusieurs fois. Une branche principale peut être remplacée par une tige plus jeune et bien placée.

Attention, la taille de la glycine engendre beaucoup de déchets de taille qui sont valorisés au jardin sous forme d'un paillis grossier (tronçons de 5 à 10 cm).



"Meilleurs vœux pour cette année 2023 qui nous demande encore plus de défis et d'actions pour l'environnement, la consommation responsable et la solidarité. Nous vous présenterons bientôt un programme pour accompagner cette transition. Au plaisir de vous retrouver bientôt ! "

Des infos jardin naturel

Que faire fin janvier et en février ?

Du 2 au 16 février 2023 (lune descendante) :

Attention, les différentes activités doivent se faire si le sol n'est pas gorgé d'eau ou si les températures sont positives. Sinon, attendre !

- Faire tous les aménagements au jardin : nouveau massif, haie ou bosquet, rocaille, aire de compostage, bassin, haie sèche...

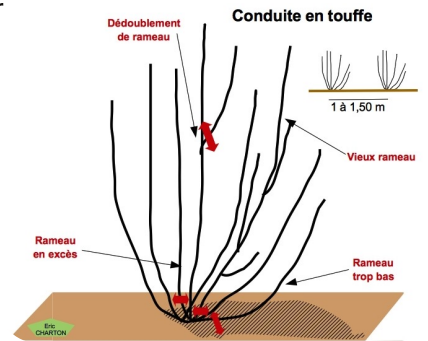
- Tailler les haies d'arbustes au carré et celles de plantes à floraison estivale. Ne rien faire pour celles à floraison printanière, attendre aussi pour les rosiers et les hortensias (fin mars),

- Tailler jusqu'à mi-mars au verger "plein vent" ou "piéton" (taille de formation, de fructification ou de rajeunissement), et l'espace de petits fruits (schéma : taille des pieds de cassis et de groseilles),

- Planter toutes les plantes en conteneur ou racines nues,

- Multiplier les plantes: bouturage des plantes aromatiques (sauge, thym, romarin...), des arbrisseaux (troène, forsythia, spirée...), et des petits fruits lors de leur taille (groseille, cassis, casseille...). C'est la période pour la division de certaines plantes (rhubarbe, menthe...) et le marcottage de celles qui peuvent être bouturées et, des noisetiers ou des ronces sans épine,

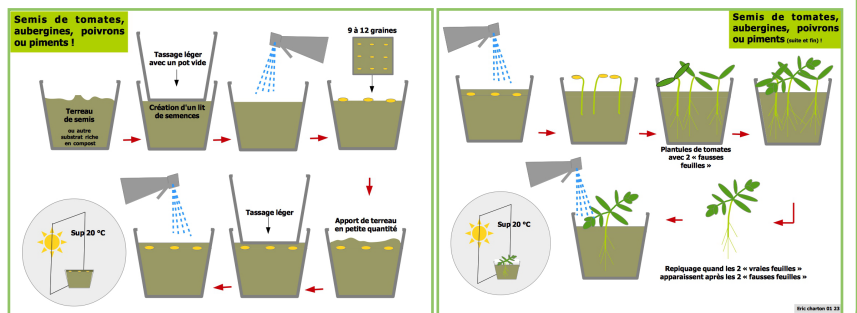
- Globalement travailler le sol (décompactage jusqu'en mars des sols sableux à limoneux, ou demi-bêchage des sols limono-argileux à argileux en espérant que le sol gèle encore), apporter des amendements (compost mûr à demi-mûr, de déchets verts ou de fumiers), pailler les espaces nus ou compléter les paillis avec des déchets verts du moment (feuilles mortes, broyat de taille, plantes indésirables, foin, ancienne et nouvelle paille...).



Du 20 au 31 janvier, et du 1er au 3 puis 17 au 28 février 2023 (lune ascendante et/ou croissante)

- Faire les premiers semis au chaud : aubergines (à partir de janvier), puis poivrons ou piments (à partir de début février) et enfin tomates (fin février/ début mars).

Semis en godets (7 à 9 cm) des aubergines, des tomates, des poivrons et des piments : 9 à 12 graines /godets.



Tri des graines !

Les graines de légumes ou de fleurs se conservent bien à l'obscurité et dans un lieu sec et frais. Les ennemis sont principalement des champignons et les charançons.

Globalement, les facultés germinatives sont assez longues : concombres et cornichons (10 ans), céleris (7), aubergines et betteraves (6), courges, courgettes et tomates (5), fèves, carottes, épinards, laitues, navets, radis roses et d'hiver (4), poireaux et oignons (2) et panais (1).

Il est donc important de faire le tri en fonction des dates de récolte ou de celles indiquées pour les professionnels.

Rendre son événement écoresponsable grâce à un accompagnement gratuit, c'est possible !

Pour ce faire, le SMICTOM de Saverne et Eco-Manifestations Alsace (EMA) vous proposent un accompagnement gratuit à travers une démarche semi-collective (labellisation de votre événement et session de travail inter-associations).

Réunion d'information le lundi 6 février à 18h30 dans les locaux de la Communauté de communes Pays de Saverne 16, rue du Zornhoff à Saverne.

Inscription : Chloé Vetter-Schmieden 0388022180
c.vetter@smictomdesaverne.fr

Envie de découvrir une écomanifestation inspirante ?

Nous organisons une visite du salon du flipper le samedi 28 janvier à 14h à la Salle Polyvalente route de Gottesheim 67490 Dettwiller (sur inscription).



BIEN TRIER, C'EST PAS COMPLIQUÉ !

DANS LE BAC JAUNE, QUE TRIEZ-VOUS ?



Tous les emballages et les papiers se trient !
Papiers, cartons, flaconnages en plastique, emballages en plastique ou métal
à déposer en vrac, emballages vidés et non emboîtés



DANS LE BIOSEAU, QUE DÉPOSEZ-VOUS ?

Presque tous les déchets alimentaires générés en cuisine



DANS LE CONTENEUR VERRE, QUE DÉPOSEZ-VOUS ?

Verre d'emballage

sans capsule ni couvercle, bouchon et autre fermeture. Il n'est pas nécessaire de le rincer.



DANS LE BAC ORANGE, QUE JETEZ-VOUS ?

Les ordures ménagères non recyclables



Dans le bac jaune !

UN SERVICE QUI S'ADAPTE ET QUI VOUS ACCOMPAGNE

Comme vous avez pu le constater depuis le 1^{er} janvier, la mise en place de la nouvelle consigne de tri « tous les emballages et les papiers se trient » fait considérablement diminuer la quantité de déchets du bac orange. Ce nouveau geste de tri permet de collecter plus d'emballages, et ainsi de recycler plus.

Adaptation de la collecte

La fréquence de collecte du bac orange peut donc s'adapter à ces nouvelles habitudes en passant d'une collecte toutes les semaines à une collecte toutes les deux semaines, soit 26 par an (sauf à Bouxwiller, Ingwiller et Saverne où la fréquence demeure inchangée pour l'instant). Vous continuez à bénéficier de 12 présentations du bac orange dans votre redevance.

AVANT DEPUIS JANV. 2023

collecte toutes les semaines collecte toutes les quinzaines

12 levées comprises dans la redevance



Accompagnement personnalisé

Nous sommes conscients que cette nouvelle organisation demande des efforts de changement d'habitudes à certains d'entre vous, et nous souhaitons vous accompagner. Si vous avez besoin d'un bac orange plus grand ou plus petit, vous avez la possibilité d'en changer gratuitement durant le 1^{er} semestre 2023.

Vous pouvez :

Commander un bac plus grand et le sortir tous les mois.

Commander un bac plus petit et le sortir toutes les 2 semaines.

En 2021, plus de 90 % des usagers du Smictom de Saverne ont sorti leur bac orange 26 fois ou moins dans l'année.

Plus de 50 % le sortent 1 fois par mois.



Si le bac de 240L n'est pas suffisant, nous pouvons vous accompagner dans la réduction de vos déchets avec des conseils personnalisés. Et, si cela s'avère insuffisant, vous pourrez bénéficier d'un second bac orange, pour lequel vous ne paierez que la levée supplémentaire, sans la part fixe (4 € pour un 80 litres, 7 € pour un 140 litres et 12 € pour un 240 litres).

Vous pouvez consulter les jours de collecte de votre commune dans le Guide des Déchets qui vous a été distribué ou sur notre site : www.smictomdesaverne.com

CONTACT :

Chloé Vetter-Schmieden
SMICTOM Région de Saverne

03 88 02 21 81

reseauzerodechet@gmail.com

